

JUGEALS-NAZARETH

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2021.

Par convocation du 8 juin 2021 le Conseil Municipal est invité à se réunir mardi 15 juin 2021 à 20 heures salle Jean Moulin.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Transfert ou opposition de transfert de la compétence PLU à la CABB
- Mise à jour du tableau des emplois
- Encaissement chèque EDF
- Divers

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Le Maire Gérard Bagnol.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Conseillers présents :

Lorraine Bromet, Aline Ceret, Joël Chastin, Henrique Da Costa, Marie-France Daigurande, Maria Da Silva, Priscille Gaumy, Frédéric Gouguet, Richard Landraud, Nathalie Réveillère, Sylvie Grelet, Christian Poulvèlarie et Franck Valet.

Conseiller absent excusé et représenté :

Emmanuel Mazaudoux ayant donné procuration à Christian Poulvèlarie.

► Désignation du secrétaire de séance.

Aline Ceret est nommée secrétaire de séance.

► Approbation du PV de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est voté à l'unanimité.

► Décision de Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'en raison des délégations qui lui sont consenties par le conseil municipal, il a ouvert une ligne de trésorerie sur le budget.

Le budget global est monté, néanmoins les travaux réalisés durant le premier semestre, la trésorerie n'en permettait pas le règlement immédiat, de ce fait après échange avec le Trésorier la somme de 80000 € est inscrite sur cette ligne de trésorerie.

Cette ligne donne un droit d'utilisation des fonds selon les besoins, c'est pour permettre d'affronter une baisse de liquidité résultant du décalage entre les décaissements actuels et les encaissements futurs.

► Transfert ou opposition de transfert de la compétence PLU à la CABB.

La compétence Planification Locale Urbaine devrait être exercée par l'EPCI mais les communes de l'agglomération se sont prononcées contre ce transfert en mars 2017 afin que cette compétence reste communale.

La loi prévoit que suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, pour les EPCI qui n'ont pas encore pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales, cette dernière leur revient de droit le 1^{er} jour de l'année qui suit l'élection du Président soit au 1^{er} janvier 2021 sauf mécanisme de blocage mis en place par les communes adhérentes. La date du transfert automatique a été repoussée au 1^{er} juillet 2021 du fait du contexte sanitaire.

Il convient donc que la commune se positionne sur sa volonté soit de garder la compétence, soit de laisser le transfert s'opérer vers l'EPCI.

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, il est proposé de s'opposer au transfert tant que cela est encore possible.

Vote à l'unanimité.

► **Mise à jour du tableau des emplois.**

Monsieur Le Maire explique qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Après lecture de la délibération, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois de la collectivité tel qu'il est présenté à compter du 15 juin 2021.

Vote à l'unanimité.

► **Encaissement chèque EDF.**

Monsieur Le Maire explique que les services d'EDF nous ont adressé un chèque d'une valeur de 133,80 € en compensation d'une coupure importante d'électricité que nous avons subie lors de la mise en souterrain des câbles, cela concerne le four à pain communal de Malpeyre.

Il pense que les administrés concernés par cette coupure ont également reçu une indemnisation et suggère que si ce n'est pas le cas, de se rapprocher de leur fournisseur d'électricité afin de clarifier la situation.

Après lecture de la délibération, Monsieur Le Maire propose d'encaisser le chèque de remboursement d'une valeur de 133.80 €.

Vote à l'unanimité.

► **Divers.**

- Monsieur Dominique Rubellin a adressé un courrier à la Monsieur le Maire et ses conseillers pour solliciter leur intervention pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la maison médicale.

Même si celle-ci est dans le domaine privé le défibrillateur sera à disposition pour les médecins et pour la population en cas de nécessité.

Un administré a eu récemment un accident cardiaque très grave sur le parking de la maison médicale. Afin d'assurer les gestes de premier secours en administrant un choc électrique par défibrillation le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent, l'implantation d'un défibrillateur est vraiment nécessaire.

Après échange, le conseil municipal suggère qu'il faudrait que le défibrillateur soit installé à l'extérieur de la maison médicale afin qu'il soit utile à tous, propose de se rapprocher de Groupama pour une éventuelle aide financière.

Monsieur le Maire dit qu'à la mairie il est à l'intérieur et qu'il est urgent de l'installer à l'extérieur. Il va voir s'il est possible d'obtenir une subvention pour l'installation d'un défibrillateur dans le domaine privé.

Il faut également être vigilant sur le fait qu'un cabinet d'infirmière est également présent sur la commune et pourrait demander à bénéficier des mêmes avantages que la maison médicale.

C'est un sujet qui sera abordé en réunion bureau et avec la commission travaux pour être budgétisé en 2022 en attendant il va faire établir un devis pour l'installation du défibrillateur de la mairie. A noter qu'il est bien mis à jour, les électrodes sont changées, il est en état de servir.

- Monsieur le Maire informe que «balade en Corrèze» aura lieu le mercredi 21 juillet sur notre commune.
Mercredi 16 juin une réunion a lieu à Tulle concernant la présentation de «balade en Corrèze» Monsieur Richard Landraud représentera notre commune.
Le jour de la randonnée l'association JN Rando sera présente et Monsieur Le Maire demande à des élus de venir aider à l'organisation.

- Monsieur Le Maire informe avoir utilisé récemment l'application «comme ma ville» suite à divers faits dont il est victime afin d'informer la population.
Dit recevoir des courriers signés et des courriers anonymes en mairie suite à des litiges avec des administrés. Voir même une lettre d'un enfant concernant la dangerosité de la D8, lettre à laquelle il a répondu.

- Nathalie Réveillère demande la parole et dit qu'elle ne trouve pas normal que des associations utilisent le bulletin municipal pour faire des annonces comme dans celui de mai 2021.
Monsieur Le Maire dit que lors de la rencontre avec les associations le 20 mai 2021 le sujet a été abordé. Qu'il a été décidé que dorénavant les associations qui souhaitent s'exprimer sur des expressions philosophiques le feront à leur frais et pas par l'intermédiaire du bulletin municipal qui diffusera que les annonces et comptes rendus d'activités ainsi que les assemblées générales.
Aline Ceret dit qu'à ce sujet elle trouve dommage que le compte rendu de la rencontre avec les associations ne soit pas inséré dans le bulletin municipal de juin car il avait été adressé en mairie assez tôt avant l'édition et la distribution de celui-ci.
Monsieur Le Maire répond : j'avais annoncé à la fin de la réunion que le compte rendu sera distribué avec le bulletin municipal de juillet/août, je ne l'ai donc pas mis avec celui de juin.

- Monsieur Le Maire informe être invité à un conseil communautaire le 7 juillet au sujet du service public de l'eau qui sera géré par Suez à la place de la Saur.

- Monsieur Le Maire informe être invité le 18 juin à Nespouls pour une réunion concernant l'avancée des travaux au sujet de l'installation de la fibre.

- Bureau de vote du 20 et 27 juin : mercredi 16 juin Henrique Da Costa viendra aider Dominique Serre et jeudi 17 juin finalisation de la mise en place du bureau de vote.
Un tableau concernant la tenue du bureau de vote pour les élections départementales et régionales sera adressé à tous les conseillers municipaux.

- Joel Chastain dit que des volailles ont été tuées à priori par des chiens errants dans le bourg.
Monsieur Le Maire répond qu'il alertera à la vigilance dans le prochain bulletin municipal.

- Henrique Da Costa informe avoir reçu un devis concernant l'installation de l'eau à la cabane des chasseurs.
Monsieur Le Maire répond : maintenant nous avons connaissance du coût.

- Lorraine Bromet demande où en est le problème de sécurité avec le restaurant «la Clé des Champs» ?
Monsieur Le Maire répond : un arrêté de fermeture a été envoyé.
Une rencontre aura lieu le 29 juin avec la gendarmerie et la préfecture pour décider de l'application de l'arrêté.

- Monsieur Le Maire informe que les lois évoluent et que maintenant le maire peut s'il le souhaite signer une convention avec le Procureur de la République visant à coordonner la procédure de rappel à l'ordre lui permettant d'apporter une réponse rapide et de proximité aux incivilités et infractions constatées localement.

- Le week-end dernier suite à un appel téléphonique d'un administré signalant 4 personnes sur le toit de la salle polyvalente, Monsieur Le Maire a demandé à Emmanuel Mazaudoux d'intervenir. Arrivé sur place Emmanuel Mazaudoux a trouvé 2 jeunes sur le toit de la salle, il les a aidés à descendre et les a

raccompagnés à leur domicile. Monsieur le Maire note une réelle efficacité d'intervention d'Emmanuel Mazaudoux.

Monsieur Le Maire va signaler à la gendarmerie les faits et aussi les «rodéos» autour du city stade et dans le bourg. Il considère que c'est un sujet sérieux et va demander à la gendarmerie d'effectuer des rondes sur la commune.

- Aline Ceret demande l'accord à Monsieur Le Maire et au conseil municipal pour inscrire la commune à l'opération « Nettoyons la nature » qui aura lieu fin septembre.

Monsieur Le Maire et le conseil municipal sont d'accord.

- Frédéric Gouguet dit que suite à la rencontre avec les associations du 20 mai un calendrier des activités des associations va être mis en place en octobre pour éviter les doublons et aussi pour la location de la salle.

- Marie-France Daigurande demande des nouvelles concernant la maison en état d'abandon de travaux dans la plaine sur la D8 en arrivant à Nazareth ?

Monsieur Le Maire répond que c'est en «standby».

Levée de séance à 22 heures 05.

Aline Ceret
Conseillère déléguée.